



Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des
comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 18 juillet 2017

Le Président & le Directeur général

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement, conformément aux engagements d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle, s'est engagé à réduire les dépenses publiques pour abaisser le déficit public et endettement de l'Etat. Les premières pistes d'économies ont été annoncées récemment, parmi lesquelles la diminution de l'enveloppe d'emplois aidés au second semestre ou la réforme des aides au logement. Pour la fédération des acteurs de la solidarité (anciennement FNARS) regroupant 850 associations et organismes de lutte contre l'exclusion qui accompagnent, hébergent et souvent embauchent des chômeurs de longue durée en emploi aidé, ces orientations nous inquiètent vivement.

Si leur efficacité est contestée par la Cour des Comptes, les contrats aidés n'en demeurent pas moins la meilleure arme contre le chômage de longue durée dans une économie en crise. Le secteur privé a créé 300 000 emplois entre avril 2016 et avril 2017 ; un tel rythme permet d'absorber le flux de nouveaux entrants sur le marché du travail et de réduire le chômage de courte durée. Cela n'a qu'un impact limité sur les chômeurs de longue durée qui éprouvent du fait de leur éloignement prolongé de l'emploi de grandes difficultés d'embauche. Soyons clairs : les entreprises n'ouvrent pas leurs portes à ces personnes, même lorsque la situation de l'emploi s'améliore. Et la situation s'aggrave à chaque nouveau jour passé sans emploi. Les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an sont deux millions et demi dans les statistiques de Pôle Emploi qui ne recouvrent qu'une partie d'entre elles, deux millions et demi au moins à souffrir des conséquences dramatiques du chômage de longue durée : l'isolement social, la pauvreté – seul un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé par l'assurance chômage, les autres perçoivent des minima sociaux dont le niveau est largement inférieur au seuil de pauvreté – et les difficultés qui en découlent pour conserver son logement, se soigner ou assumer les coûts d'une recherche d'emploi (mobilité, garde d'enfants...).

Nous ne pouvons pas accepter que tant de nos concitoyens soient exclus de la société, et renvoyés à des lendemains économiques meilleurs dont ils auront, moins que les autres, des chances de profiter. Nous vous demandons par conséquent de sanctuariser l'enveloppe d'emplois aidés et de postes d'insertion au second semestre et de l'accroître, en particulier pour l'insertion, en 2018, en lien avec le plan de reconstitution ou de montée des compétences des demandeurs d'emploi – dont nous savons qu'il ne sera efficace que s'il associe les formations à des situations d'apprentissage par le travail et l'expérience concrète. En effet, il faut le rappeler, la formation est indispensable mais elle n'est certainement pas suffisante pour les publics éloignés de l'emploi depuis des années.

Plus généralement, nous souhaitons rappeler que les dépenses de solidarité et d'action sociale concernant les 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ne peuvent être une variable d'ajustement budgétaire mais que au contraire elles doivent bénéficier d'une véritable priorité. Les préserver, les renforcer, est une question de justice sociale, de refus de laisser ainsi près de 15% de nos concitoyens dans la misère et l'exclusion, mais c'est aussi une question d'efficacité, y compris budgétaire. Permettre à des personnes de sortir de la pauvreté, ou de ne pas y tomber, c'est en effet éviter d'avoir à assumer les coûts supérieurs que représentent par exemple l'hébergement d'urgence par rapport au maintien dans le logement, ou des frais d'hospitalisation lourds par rapport à une action préventive d'accès régulier aux soins et à des conditions de vie décentes.

Pour ces raisons, nous vous demandons de ne pas faire subir aux personnes en précarité la réduction des dépenses publiques. Sur ce point, nous sommes également inquiets des menaces qui pèsent sur les APL qui aident plus de 6 millions de ménages modestes à se loger. Nous regrettons également les annonces de restriction des crédits dédiés au droit des femmes et aux associations qui accompagnent des femmes en difficulté.

Les plus pauvres ne bénéficieront pas des principales mesures fiscales de soutien au pouvoir d'achat des ménages que vous avez annoncées. Nous vous demandons de mettre en place dès 2018, dans une perspective pluriannuelle, un ensemble de politiques de solidarité permettant de résorber progressivement la grande pauvreté : politique du logement, minima sociaux, politique de santé et d'accès aux soins.

Nous sollicitons un rendez-vous pour évoquer ces sujets et plus globalement l'évolution des crédits dédiés à la lutte contre l'exclusion dans le cadre de la préparation de la Loi de Finance 2018.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération *et de nos sentiments les meilleurs*.

Louis Gallois
Président



Florent Gueguen
Directeur général

